CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES ET CONNEXES DU 30 DÉCEMBRE 1952. ÉTENDUE PAR ARRÊTÉ DU 13 NOVEMBRE 1956 JONC 12 DÉCEMBRE 1956

IDCC 44 **Brochure 3108**

TEXTE INTÉGRAL

02/10/2025

legiSocial

Agrément Legifrance

NetLEGIS - 26, rue de Londres 75009 PARIS / SAS au capital de 75 520 € / RCS Paris B 532 792 439 - **www.legisocial.fr**

APERÇU

Sommaire

Convention collective nationale des industries chimiques et connexes du 30 décembre 1952. Étendue par arrêté du 13 novembre 1956 JONC 12 décembre 1956 1
Clauses générales 1
Objet de la convention - Champ d'application 1
Durée de la convention - Dénonciation et révision 4
Avenants régionaux et locaux 4
Avantages acquis 4
Dispositions concernant le libre exercice du droit syndical et la liberté d'opinion 4
Délégués du personnel 4
Panneaux d'affichage 5
Comité d'entreprise 5
Embauchage 5
Ancienneté 5
Promotion dans l'entreprise 6
Durée du travail 6
Autorisation d'absence 6
Travail des femmes - Maternité 7
Indemnité de déplacement en France métropolitaine 7
Déplacements de longue durée en France métropolitaine - Congés de détente 7
Changement de résidence en France métropolitaine 7
Congés payés 8
Bulletin de paie 8
Certificat de travail (1) 8
Rupture du contrat de travail - Licenciements collectifs 8
Allocations de départ à la retraite à l'initiative du salarié 9
Salaires 9
Jeunes salariés 9
Hygiène et sécurité 9
Apprentissage et formation professionnelle 10
Commissions régionales et nationale de conciliation 10
Dispositions finales 11
Dispositions provisoires 11
Dépôt aux prud'hommes 11
Adhésion 11
Textes Attachés 11
ANNEXE I : Champ d'application professionnel 11
1. Activités couvertes par l'U.I.C. 11
2. Activités couvertes par un syndicat patronal associé. 12
Accord du 4 mars 1986 relatif à l'aménagement de la convention collective au secteur du commerce des produits chimiques industriels 12
Durée du travail 13
Classifications 13
Accord du 15 janvier 1991 relatif à la politique de l'emploi 13
CHAPITRE IER : POLITIQUE DE PREVENTION DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI 13
CHAPITRE II : INFORMATION ET CONSULTATION SUR LES PROJETS DE LICENCIEMENT POUR RAISONS ECONOMIQUES 14
CHAPITRE III : COMMISSION NATIONALE PARITAIRE DE L'EMPLOI. 17
CHAPITRE IV : CONVENTIONS DE CONVERSION. 18
CHAPITRE V : INDEMNITES DE CONGEDIEMENT. 19
CHAPITRE VI : DISPOSITIONS DIVERSES. 19
Accord du 11 octobre 1989 relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail 20
Champ d'application 20
TITRE Ier : DURÉE DU TRAVAIL 20
Heures supplémentaires 20
Décompte et rémunération des heures supplémentaires et des heures dépassant l'horaire fixé à l'article 2 21
Horaires d'équivalence 21
Congés payés 21
Application au personnel d'encadrement 21
TITRE II : AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL 21
Principe 21
Modulation 21
Dispositions applicables à la modulation 21
Modulation de type I 22
Modulation de type II 22
Travail en continu pour raisons économiques 22
Horaire réduit de fin de semaine - Plage de travail des femmes 23
Equipes chevauchantes 23
Travail intermittent 23
Information et consultation des institutions représentatives du personnel (1) 23
Négociations d'entreprise ou d'établissement 23
Application au personnel d'encadrement 23
TITRE III : DISPOSITIONS DIVERSES 23
Non-cumul 23
Bilan de l'accord 24
Dénonciation 24
Pérennité des accords d'entreprise ou d'établissement précédemment conclus 24
Entrée en vigueur - Conditions d'application 24
Répercussion sur le salaire 24

Dépôt 24
Accord du 11 octobre 1989 relatif à la durée et l'aménagement du temps de travail (annexe 1) 24
Champ d'application 24
Accord du 11 octobre 1989 relatif à la durée et aménagement du temps de travail (annexe II) 24
Accord du 26 mars 1976 relatif à l'amélioration des conditions de travail (1) 24
Protocole interprétatif du 28 juin 1977 relatif à l'amélioration des conditions de travail 27
Préambule 28
Commentaire de l'article 5 de l'accord du 26 mars 1976. 28
Commentaire de l'article 9 de l'accord du 26 mars 1976. 28
Commentaire de l'article 10 de l'accord du 26 mars 1976. 28
Commentaire de l'article 11 de l'accord du 26 mars 1976. 28
Commentaire de l'article 15 de l'accord du 26 mars 1976. 28
Commentaire de l'article 17 de l'accord du 26 mars 1976. 28
Commentaire de l'article 18 de l'accord du 26 mars 1976. 29
Commentaire de l'article 19 de l'accord du 26 mars 1976. 29
Commentaire de l'article 20 de l'accord du 26 mars 1976. 29
Commentaire de l'article 21 de l'accord du 26 mars 1976. 29
Commentaire de l'article 22 de l'accord du 26 mars 1976. 29
Commentaire de l'article 25 de l'accord du 26 mars 1976. 29
Commentaire de l'article 26 de l'accord du 26 mars 1976. 29
Commentaire de l'article 27 de l'accord du 26 mars 1976. 29
Commentaire de l'article 28 de l'accord du 26 mars 1976. 30
Commentaire de l'article 35 de l'accord du 26 mars 1976. 30
Accord du 12 février 1987 relatif à la formation des représentants du personnel aux CHSCT des établissements de moins de 300 salariés 30
Accord du 26 juin 1990 relatif aux mutations technologiques 31
Domaine d'application 32
Information et consultation du comité d'entreprise (1) 32
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail 32
Plan d'adaptation 32
Négociation avec les organisations syndicales 32
Confidentialité 33
Formation 33
Organisation et conditions de travail 33
Rôle de l'encadrement 33
Incidences sur les salariés 33
Non-cumul 33
Date d'application 34
Champ d'application 34
Durée de l'accord - Dénonciation 34
Conditions d'application 34
Bilan de l'accord 34
Dépôt 34
Avenant n° 1 du 11 février 1971 relatif aux ouvriers et collaborateurs 34
Bénéficiaires de l'avenant 34
Engagement 34
Période d'essai 34
Formation professionnelle et apprentissage 34
Travaux multiples, activités temporaires et remplacements 35
Mutations 35
Arrêts de travail 35
Classifications et appointements 35
Avances sur appointements 36
Prime d'ancienneté 36
Majorations pour travaux pénibles, dangereux ou insalubres 36
Travail posté, continu, semi-continu 36
Congés payés 37
Déplacements 37
Périodes militaires 37
Travail des femmes mécanographes sur grosses machines (type Burroughs) 37
Jours fériés (1) 37
Durée du travail 37
Majoration pour heures exceptionnelles 37
Indemnité de rappel 38
Indemnité de panier de nuit 38
Maladies et accidents 38
Paiement des appointements 38
Maternité 39
Clause de non-concurrence. 39
Clause de non-concurrence 39
Inventions brevetées 40
Préavis 41
Indemnités de congédiement 41
Indemnité de départ à la retraite 42
Allocation de départ 42
Accord du 25 octobre 1985 relatif aux ouvriers et collaborateurs (annexe II) 42
Modification de certaines dispositions de l'avenant n° 1 42

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ... 42
Innovation. ... 42
Modification de certaines dispositions de l'avenant n° 1 du 11 février 1971 ... 42
DISPOSITIONS RELATIVES A L'APPLICATION DE L'ACCORD ... 43
Durée - Dénonciation. ... 43
Insertion dans la convention collective. ... 43
Cumul d'avantages. ... 43
Dépôt. ... 43
Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens ... 43
Agents de maîtrise et certains techniciens ... 43
Bénéficiaire de l'avenant ... 43
Engagement ... 43
Période d'essai ... 43
Formation professionnelle ... 43
Remplacements et mutations ... 43
Arrêts de travail ... 44
Maladies et accidents : remplacements ... 44
Paiement des appointements ... 44
Maternité ... 45
Congés payés ... 45
Déplacements ... 45
Périodes militaires ... 45
Durée du travail ... 45
Services continus ... 45
Indemnités de panier de nuit ... 47
Jours fériés (1) ... 47
Classification et appointements ... 47
Avances sur appointements ... 47
Prime d'ancienneté ... 47
Majorations pour travaux pénibles, dangereux ou insalubres ... 48
Clause de non-concurrence ... 48
Inventions brevetées ... 48
Préavis ... 49
Indemnité de congédiement ... 49
Indemnité de départ à la retraite ... 49
Allocation de départ ... 49
Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens ... 50
Agents de maîtrise et certains techniciens ... 50
Bénéficiaire de l'avenant ... 50
Engagement ... 50
Période d'essai ... 50
Formation professionnelle ... 50
Remplacements et mutations ... 50
Arrêts de travail ... 51
Maladies et accidents : remplacements ... 51
Paiement des appointements ... 51
Maternité ... 52
Congés payés ... 52
Déplacements ... 52
Périodes militaires ... 52
Durée du travail ... 52
Services continus ... 52
Indemnités de panier de nuit ... 54
Jours fériés (1) ... 54
Classification et appointements ... 54
Avances sur appointements ... 54
Prime d'ancienneté ... 54
Majorations pour travaux pénibles, dangereux ou insalubres ... 54
Clause de non-concurrence ... 55
Inventions brevetées ... 55
Préavis ... 55
Indemnité de congédiement ... 56
Indemnité de départ à la retraite ... 56
Allocation de départ ... 56
Avenant n° 2 Avenant du 11 juillet 1958 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens, annexe II régime complémentaire ... 57
Régime complémentaire de retraite pour certains agents de maîtrise et techniciens ... 57
Avenant n°2 du 16 décembre 1966 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens (annexe III) ... 58
Taux de cotisation au régime de retraite des cadres ... 58
Agents de maîtrise et certains techniciens - Annexe IV à l'avenant n° 2 - Annexe V de l'avenant n° 3 Accord du 18 avril 1985 ... 58
Adaptation de l'avenant n° 2 du 14 mars 1955 par référence à l'accord national interprofessionnel du 25 avril 1983 relatif au personnel d'encadrement ... 58
TITRE IER : DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU PERSONNEL DE L'AVENANT N° 2 ... 58
Information et concertation ... 58
Evolution de carrière ... 58
TITRE IER : DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU PERSONNEL DE L'AVENANT N° 2 ... 58
Adaptation de l'avenant n° 2 du 14 mars 1955 par référence à l'accord national interprofessionnel du 25 avril 1983 relatif au personnel

d'encadrement ... 58
Evolution de carrière ... 58
Innovation ... 58
TITRE II : DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES APPLICABLES AU PERSONNEL DE L'AVENANT N° II EXERçANT DES FONCTIONS DE COMMANDEMENT ET D'ANIMATION ... 58
Adaptation de l'avenant n° 2 du 14 mars 1955 par référence à l'accord national interprofessionnel du 25 avril 1983 relatif au personnel d'encadrement ... 58
Commandement ... 59
Animation ... 59
Contrôle ... 59
Communication - Expression ... 59
Hygiène, sécurité et conditions de travail ... 59
Formation ... 59
TITRE III : DISPOSITIONS RELATIVES A L'APPLICATION DE L'ACCORD ... 59
Adaptation de l'avenant n° 2 du 14 mars 1955 par référence à l'accord national interprofessionnel du 25 avril 1983 relatif au personnel d'encadrement ... 59
Durée - Dénonciation ... 59
Cumul d'avantages ... 59
Insertion dans la convention collective ... 60
Dépôt ... 60
Avenant n° 3 du 16 juin 1955 relatif aux ingénieurs et cadres ... 60
Ingénieurs et cadres (1) Bénéficiaires de l'avenant ... 60
Engagement ... 60
Période d'essai ... 60
Préavis ... 60
Ancienneté ... 60
Durée du travail ... 60
Paiement des appointements (Maladies et accidents) ... 61
Remplacement en cas de maladie ou d'accident ... 61
Remplacements et mutations ... 61
Maternité ... 62
Congés payés annuels ... 62
Déplacements ... 62
Périodes militaires ... 62
Mutation avec changement de résidence ... 62
Indemnité de congédiement ... 62
Indemnité de départ en retraite ... 63
Allocation de départ ... 63
Clause de non-concurrence ... 63
Inventions brevetées ... 64
Classification - Appointements ... 64
Avances sur appointements ... 64
Formation ... 64
Avenant n° 3 du 10 août 1978 relatif aux ingénieurs et cadres (annexe n° 3) ... 65
Barème des appointements minima garantis ... 65
Avenant n°3 du 16 décembre 1966 relatif aux ingénieurs et cadres (annexe IV) ... 65
Taux de cotisation au régime de retraite des cadres ... 65
Avenant n° 3 Accord du 18 avril 1985 relatif aux ingénieurs et cadres (annexe V) ... 65
Adaptation de l'avenant n° 2 du 16 juin 1955 par référence à l'accord national interprofessionnel du 25 avril 1983 relatif au personnel d'encadrement. ... 65
Accord du 10 août 1978 portant révision des classifications ... 65
I. - CLASSIFICATIONS ... 65
II. - SALAIRES MINIMA ... 66
III. - DISPOSITIONS COMMUNES ... 66
Accord du 10 août 1978 portant révision des classifications - document 1 ... 67
AVENANT N° 1 ... 67
Classifications ... 67
Définitions ... 67
Groupe I ... 67
Groupe II ... 67
Définition générale ... 67
Groupe III ... 67
Définition générale ... 67
Chef d'équipe (1) (Définition valable pour les groupes I, II et III) (2) ... 67
Employé principal (1) Définition valable pour les groupes I, II et III) ... 67
AVENANT N° 2 ... 67
Dispositions particulières à certaines catégories de personnel (applicables aux groupes I, II et III) (1) ... 68
Groupe IV Dispositions générales ... 68
AVENANT N° 3 ... 69
Groupe V ... 69
Accord du 10 août 1978 portant révision des classifications - document 2 ... 69
Filières professionnelles. ... 69
Accord du 10 août 1978 portant révision des classifications - document 3 ... 70
Dispositions particulières pour l'application des classifications ... 70
I. - Ingénieurs et cadres débutants ... 70
II. - Salariés titulaires de diplômes professionnels ... 70

Accord du 10 août 1978 portant révision des classifications - document 4 ... 70
Tableau de translation des anciens aux nouveaux coefficients lors de la mise en application de l'accord du 10 août 1978 ... 70
Coefficient 130 ... 70
Coefficient 140 ... 71
Coefficient 150 ... 71
Coefficient 160 ... 71
Coefficient 175 ... 71
Coefficient 190 ... 71
Coefficient 205 ... 72
Coefficient 225 ... 72
Coefficient 235 ... 72
Coefficient 250 ... 72
Coefficient 275 ... 73
Coefficient 300 ... 73
Coefficient 325 ... 73
Coefficient 360 ... 73
Coefficient 350 ... 74
Coefficient 400 ... 74
Coefficient 460 ... 74
Coefficient 550 ... 74
Coefficient 660 ... 74
Coefficient 880 ... 74
Accord du 10 août 1978 portant révision des classifications - note 1 ... 74
Position ingénieurs et cadres ... 74
Accord du 10 août 1978 portant révision des classifications - note 2 ... 74
Dispositions particulières à certaines catégories de personnel ... 74
Accord du 15 décembre 1995 relatif à la politique salariale dans les industries chimiques ... 75
Agents de maîtrise et certains techniciens - Indemnité de non-concurrence (article 18-3), avis de la commission nationale paritaire d'interprétation du 31 janvier 1996 ... 76
Accord du 23 juin 1997 relatif à la mutualisation partielle des fonds de formation continue des entreprises de 10 salariés et plus et de moins de 10 salariés ... 76
Accord du 4 novembre 1996 relatif au champ d'application de la convention ... 76
Accord cadre du 8 février 1999 relatif à l'organisation et à la durée du travail ... 79
Chapitre Ier : Mise en oeuvre de la réduction à 35 heures de la durée légale hebdomadaire ... 80
Horaire de travail effectif ... 80
Modulation ... 80
Répartition de la durée du travail sur tout ou partie de l'année ... 80
Réduction du temps de travail sous forme de jours de repos ... 80
Temps de pause du personnel posté ... 80
Travail à temps partiel ... 80
Chapitre II : Heures supplémentaires ... 80
Modalités de décompte ... 80
Contingent individuel d'heures supplémentaires ... 81
Remplacement du paiement des heures supplémentaires par un repos compensateur ... 81
Chapitre III : Repos quotidien et durée journalière du travail ... 81
Repos quotidien ... 81
Durée journalière de travail de 10 heures ... 81
Chapitre IV : Dispositions relatives à l'encadrement au personnel commercial et au personnel itinérant (1) ... 81
Forfaits ... 81
Chapitre V : Compte épargne-temps ... 81
Compte épargne-temps (CET) ... 81
Chapitre VI : Allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE) ... 82
ARPE ... 82
Chapitre VII : Application de l'accord ... 82
Champ d'application ... 82
Entrée en vigueur - Conditions d'application ... 82
Clause de suivi et de sauvegarde ... 82
Clause de dénonciation ... 83
Dépôt ... 83
Accord du 16 septembre 2003 relatif au travail de nuit dans les industries chimiques ... 83
Définitions ... 83
Recours au travail de nuit ... 83
Durée quotidienne et hebdomadaire de travail des travailleurs de nuit ... 83
Repos compensateur accordé aux travailleurs de nuit ... 84
Primes de nuit ... 84
Suivi médical des travailleurs de nuit ... 84
Garanties accordées aux salariés travaillant de manière habituelle de nuit ... 84
Indemnité de rappel pendant la plage de travail de nuit ... 85
Garanties accordées aux salariés travaillant en continu liées au passage à un horaire de jour. ... 85
Mesures destinées à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ... 85
Exercice des mandats syndicaux et des mandats de représentants du personnel ... 85
Formation professionnelle des travailleurs de nuit ... 85
Garanties liées au passage entre un poste de jour et un poste de nuit. ... 85
Suivi et bilan de l'accord ... 85
Champ d'application ... 85
Entrée en vigueur ... 85

Dépôt ... 85
Avenant du 2 février 2004 relatif aux départs à la retraite ... 86
Entrée en vigueur de l'accord ... 86
Avenant du 26 avril 2004 portant interprétation de l'accord-cadre du 8 février 1999 sur l'organisation et la durée du travail ... 86
Avis de la CPNI relatif à l'accord du 19 avril 2006 sur les salaires minima Avis de la CPNI du 1 février 2007 ... 86
Accord du 20 juillet 2007 relatif à la diversité dans l'entreprise ... 87
Préambule ... 87
Objet du présent accord-cadre ... 87
Mobilisation et sensibilisation ... 87
Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et de la diversité ... 87
Comité de pilotage paritaire de la diversité ... 87
Conventions de partenariat ... 87
Suivi de la politique de promotion de la diversité et du respect de l'égalité de traitement ... 87
Ouverture de négociations complémentaires de branche ... 88
Conditions d'application de l'accord ... 88
Champ d'application ... 88
Dépôt. - Extension et entrée en vigueur de l'accord ... 88
Accord du 12 juin 2008 relatif à l'égalité professionnelle et salariale ... 88
Préambule ... 88
Annexe ... 90
Accord du 10 septembre 2009 relatif à l'indemnisation du chômage partiel ... 91
Préambule ... 91
I. Conditions pour bénéficier du chômage partiel ... 91
II. - Formation professionnelle. - Baisse d'activité. - Chômage partiel ... 92
III - Indemnisation au titre du chômage partiel ... 92
IV.-Autres dispositions relatives au chômage partiel ... 92
V - Incidences du chômage partiel sur certaines situations ... 92
VI - Activité partielle de longue durée ... 93
VII - Suivi du chômage partiel au niveau de la branche ... 93
VIII - Dispositions finales ... 93
Accord du 6 novembre 2009 relatif à l'emploi des seniors et à la gestion des âges ... 93
Préambule ... 93
TITRE Ier : ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION DES SENIORS DANS LES INDUSTRIES CHIMIQUES ... 93
TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES AU DÉPART À LA RETRAITE À L'INITIATIVE DU SALARIÉ (Y COMPRIS LES CARRIÈRES LONGUES) ... 94
TITRE IV : OBJECTIFS DE BRANCHE ET DOMAINES D'ACTION POUR UNE DURÉE DE 3 ANS ... 94
TITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES ... 95
Accord du 17 juin 2010 relatif à la prise en compte du baccalauréat professionnel dans les classifications ... 95
Accord du 21 décembre 2010 relatif au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels ... 96
Accord du 10 mai 2011 relatif à l'emploi des personnes handicapées ... 96
Préambule ... 96
Partie 1 Situation de l'emploi des salariés handicapés dans les industries chimiques ... 96
Partie 2 Maintien des salariés handicapés dans l'entreprise ... 97
Partie 3 Salariés handicapés et embauche ... 98
Partie 4 Stagiaires, apprentis et contrats de professionnalisation ... 98
Partie 5 Recours au secteur protégé et adapté ... 99
Partie 6 Salariés ayant une personne handicapée à charge ... 99
Partie 7 Actions de sensibilisation, d'information ou de communication ... 99
Partie 8 Dispositions finales ... 99
Accord du 7 décembre 2011 relatif à la formation professionnelle ... 99
Accord du 8 décembre 2011 relatif à la commission de validation des accords d'entreprise ... 99
Annexe ... 101
Avenant du 15 février 2012 à l'accord du 21 février 2008 relatif aux modalités de financement par l'OPCA et du DIF ... 101
Accord du 3 décembre 2013 relatif à l'indemnisation des salariés en activité partielle ... 102
Préambule ... 102
Accord du 29 avril 2014 relatif à la réécriture à droit constant de la convention collective ... 104
Préambule ... 104
Accord du 10 juillet 2014 relatif à l'emploi et au contrat de génération ... 105
Préambule ... 105
Titre Ier Engagements dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité ... 105
Titre II Contrat de génération ... 105
Titre III Perspectives de développement de l'alternance, conditions de recours aux stages et modalités d'accueil des alternants et des stagiaires ... 108
Titre IV Dispositions finales ... 109
Accord du 25 septembre 2014 relatif à la répartition de la contribution au FPSPP pour l'année 2014 ... 110
Accord du 26 novembre 2014 relatif à la formation professionnelle ... 110
Préambule ... 110
Titre Ier Objectifs et priorités de la branche pour l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie ... 110
Titre II Information et orientation tout au long de la vie ... 111
Titre III Actions et formations à l'initiative de l'employeur ... 112
Titre IV Actions et formations à l'initiative du salarié ... 112
Titre V Reconnaissance des compétences des salariés ... 113
Titre VII Formation des demandeurs d'emploi ... 114
Titre VIII Démarches prospectives au niveau de la branche, des entreprises et des territoires ... 114
Titre IX CPNE des industries chimiques ... 115
Titre X Développement de l'apprentissage dans les industries chimiques ... 115

Titre XI OPCA de branche ... 115
Titre XII Dispositions finales ... 116
Accord du 1er juillet 2015 relatif à la reconnaissance des certificats de qualification professionnelle dans les classifications ... 116
Préambule ... 117
Accord de méthode du 28 septembre 2015 relatif à la réécriture à droit constant de la convention ... 117
Préambule ... 118
Annexe ... 118
Avenant du 30 octobre 2015 à l'accord du 14 mars 2014 relatif au régime de frais de santé ... 119
Accord du 18 juillet 2016 relatif à la négociation d'un accord constitutif d'un OPCA interbranches ... 119
Accord du 18 juillet 2016 relatif à la création d'un plan d'épargne interentreprises (PEI) ... 120
Annexe ... 121
Accord du 18 juillet 2016 relatif à la création d'un plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCOI) ... 126
Annexes PERECOI ... 127
Annexe 1 : Règlement du plan d'épargne retraite d'entreprise collectif interentreprises (PERECOI) des industries chimiques ... 127
Annexe 2 : Documents d'informations clés pour l'investisseur (« DICI ») des FCPE ouverts aux épargnants ... 132
Annexe 3 : Grilles d'allocation dans le cadre de la gestion pilotée ... 133
Annexe 4 : Transfert collectif des avoirs au sein des grilles de gestion pilotée ... 134
Annexe 5 : Glossaire ... 134
Accord du 18 juillet 2016 relatif à la santé, à l'amélioration des conditions de travail, à la sécurité et à la sûreté ... 135
Accord du 29 septembre 2016 relatif à l'indemnisation des salariés en activité partielle ... 144
Préambule ... 144
Accord du 24 avril 2018 relatif à la négociation de la couverture prévoyance ... 145
Préambule ... 145
Accord du 26 juin 2019 relatif à la structuration du dialogue social et à la mise en place de la CPPNI ... 145
Préambule ... 145
Partie I Missions de la CPPNI ... 146
Partie II Moyens alloués au dialogue social de branche ... 146
Partie III Composition et fonctionnement des commissions, instances, comités et groupes de travail paritaires institués en application de la convention collective nationale des industries chimiques ... 147
Annexe ... 148
Accord du 16 juin 2021 relatif à la reconnaissance du certificat de qualification professionnelle « technico-commercial » dans les classifications résultant de la convention ... 148
Préambule ... 148
Accord du 29 juin 2021 relatif au développement de l'alternance ... 149
Préambule ... 149
Titre Ier L'alternance ... 149
Chapitre Ier L'apprentissage ... 149
Chapitre II Contrat de professionnalisation dans les Industries chimiques ... 151
Chapitre III Exécution du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à l'étranger ... 153
Chapitre IV Les aides aux bénéficiaires de contrats d'apprentissage et de professionnalisation ... 153
Chapitre V Promotion ou reconversion par l'alternance dans les industries chimiques ... 154
Chapitre VI Tuteurs et maîtres d'apprentissage ... 155
Titre II Dispositions finales ... 155
Annexe ... 156
Adhésion par lettre du 20 janvier 2022 à l'accord du 15 décembre 2021 de la FNCG ... 156
Adhésion par lettre du 23 février 2022 à l'accord du 26 juin 2019 relatif à la structuration du dialogue social et portant mise en place de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) ... 156
Avenant n° 1 du 24 février 2022 à l'accord du 26 juin 2019 relatif à la structuration du dialogue social et portant mise en place de la CPPNI ... 156
Préambule ... 157
Avenant n° 1 du 30 mars 2022 à l'accord du 18 juillet 2016 relatif à la création d'un plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCOI) ... 157
Annexes ... 158
Annexe 1 : Règlement du plan d'épargne retraite d'entreprise collectif interentreprises (PERECOI) des industries chimiques ... 158
Annexe 2 : Documents d'informations clés pour l'investisseur (« DICI ») des FCPE ouverts aux épargnants ... 164
Annexe 3 : Grilles d'allocation dans le cadre de la gestion pilotée ... 164
Annexe 4 : Transfert collectif des avoirs au sein des grilles de gestion pilotée ... 165
Annexe 5 : Glossaire ... 165
Accord du 17 novembre 2022 relatif à la modification du régime conventionnel frais de santé ... 166
Préambule ... 166
Avenant du 17 novembre 2022 à l'avenant n° 1 du 30 mars 2022 à l'accord relatif à la création d'un plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCOI) ... 167
Adhésion par lettre du 6 décembre 2022 de la FNCG à l'accord « Modification du régime conventionnel frais de santé » et à l'accord « Indemnisation des salariés placés en activité partielle » du 17 novembre 2022 ... 167
Avenant du 14 décembre 2022 à l'accord du 14 mars 2014 relatif à la modification du régime conventionnel frais de santé ... 167
Adhésion par lettre du 16 janvier 2023 de la FNCG à l'avenant du 14 décembre 2022 relatif aux frais de santé ... 168
Accord du 24 mai 2023 relatif à l'indemnisation des salariés placés en activité partielle ... 168
Préambule ... 168
Avenant n° 2 du 24 janvier 2024 à l'accord du 26 juin 2019 relatif à la structuration du dialogue social et portant mise en place de la CPPNI ... 169
Préambule ... 169
Avenant n° 2 du 24 janvier 2024 à l'accord du 17 novembre 2022 relatif à la modification du régime conventionnel frais de santé ... 169
Accord du 7 mars 2024 relatif à l'indemnisation des salariés placés en activité partielle ... 170
Préambule ... 170
Accord du 4 juillet 2024 relatif à la structuration des salaires minima ... 171
Préambule ... 171
Dispositions finales ... 173
Annexes ... 173

Accord du 18 septembre 2024 relatif à l'indemnisation des salariés placés en activité partielle ... 174
Préambule ... 174
Accord du 2 octobre 2024 relatif aux catégories de bénéficiaires des régimes de protection sociale complémentaire ... 174
Préambule ... 174
Avenant n° 3 du 2 octobre 2024 à l'accord du 17 novembre 2022 relatif à la modification du régime conventionnel frais de santé ... 175
Préambule ... 175
Adhésion par lettre du 28 octobre 2024 de la FNCG aux accords des 18 septembre 2024 et 2 octobre 2024 ... 176
Accord de méthode du 12 février 2025 relatif à la mise en oeuvre de groupes de travail paritaires « Classification » ... 176
Préambule ... 176
Dispositions finales ... 177
Adhésion par lettre du 4 mars 2025 de la FNCG aux avenants du 30 mars 2022 et du 17 novembre 2022 ... 177
Accord du 15 mai 2025 relatif aux mesures d'urgence en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi ... 177
Préambule ... 177
Adhésion par lettre du 15 juillet 2025 de la FNCG aux accords des 15 mai 2025 et 25 juin 2025 ... 179
Accord du 25 juin 2025 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ... 179
Préambule ... 179
Actions de la branche en faveur de l'égalité professionnelle ... 180
Implication de l'ensemble des acteurs ... 181
Mixité des métiers.?Emploi.?Recrutement ... 181
Salaires et rémunération ... 182
Formation et parcours professionnels. Évolution de carrière ... 182
Harmonisation vie professionnelle/vie personnelle ... 182
Lutte contre les violences sexuelles, les agissements sexistes et le harcèlement sexuel et les violences domestiques ... 184
Dispositions finales ... 185
Textes Salaires ... 185
Accord du 1 février 2007 relatif aux salaires ... 185
Avenant du 24 janvier 2008 relatif aux salaires minima (1) ... 186
Accord du 7 janvier 2009 relatif aux salaires minima pour l'année 2009 ... 187
Annexe ... 187
Accord du 26 janvier 2011 relatif aux salaires minima et à la valeur du point pour l'année 2011 ... 188
Annexe ... 188
Avenant du 30 novembre 2011 à l'accord du 26 janvier 2011 relatif aux salaires et à la valeur du point ... 189
Annexe ... 189
Accord du 3 janvier 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2012 ... 190
Annexe ... 190
Accord du 14 décembre 2012 relatif aux salaires minima pour l'année 2013 ... 191
Annexe ... 191
Accord du 18 décembre 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2014 ... 192
Annexe ... 193
Accord du 15 décembre 2015 relatif aux salaires minima pour l'année 2016 ... 193
Annexe ... 194
Accord du 20 décembre 2016 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2017 et au 1er avril 2017 ... 194
Annexe ... 194
Accord du 12 février 2020 relatif aux salaires minima au 1er mars 2020 ... 195
Annexe ... 196
Accord du 16 décembre 2020 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2021 ... 196
Annexe ... 197
Accord du 15 décembre 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022 ... 197
Annexe ... 198
Accord du 21 septembre 2022 relatif aux salaires minima au 1er octobre 2022 ... 198
Préambule ... 198
Annexe ... 198
Accord du 9 décembre 2024 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2025 ... 199
Préambule ... 199
Dispositions finales ... 200
Accord du 22 décembre 2010 relatif à la création d'un OPCA ... 200
Préambule ... 200
Annexe ... 203
I. - But et composition de l'association ... 203
II. - Administration et fonctionnement ... 203
III. - Organisation financière ... 205
IV. - Dispositions diverses ... 205
Textes Attachés ... 205
Accord du 22 décembre 2010 relatif à la répartition des mandats ... 205
Accord de méthode du 13 décembre 2017 portant révision de l'accord du 22 décembre 2010 relatif à la constitution d'un organisme paritaire collecteur agréé interbranches ... 206
Préambule ... 206
Accord de méthode du 14 décembre 2017 portant révision de l'accord du 22 décembre 2010 relatif à la constitution d'un organisme paritaire collecteur agréé interbranches ... 206
Préambule ... 206
Accord du 9 juin 2016 relatif à la négociation d'un accord constitutif d'un OPCA interbranches ... 207
Textes parus au JORF ... JO-1
Nouveautés ... NV-1
Accord maladie et conditions de travail (20 avril 1971) ... NV-1
Accord régime de santé - maintien salaire maladie (12 décembre 1973) ... NV-2

Avenant à l'accord de création d'un régime conventionnel de frais de santé NV-3
Accord sur les salaires minima dans les industries chimiques NV-3
Accord du 20 décembre 2016 ..... NV-4
Accord méthode révision OPCA (11 janvier 2018) NV-5
Accord composition des membres des OPCA (30 mars 2018) NV-5
Liste des sigles SIG-1
Liste thématique THEM-1
Liste chronologique CHRO-1
Index alphabétique ALPHA-1

Convention collective nationale des industries chimiques et connexes du 30 décembre 1952. Étendue par arrêté du 13 novembre 1956 JONC 12 décembre 1956

Signataires	
Organisations patronales	Union des industries chimiques ; Fédération des syndicats de produits chimiques en engrais.(1) Union confédérale de la couleur ; Fédération nationale de l'industrie des corps gras ; Fédération des syndicats français de la parfumerie ; Comité central des producteurs et distillateurs de goudrons ; Fédération nationale des industries électrométallurgiques, électrochimiques et connexes ; Fédération nationale des entrepreneurs de travaux photographiques ; Chambre syndicale des enducteurs français des 6è et 10è comités de la chambre syndicale du papier.
Organisations de salariés	Fédération nationale des travailleurs des industries chimiques et du verre CGT-FO ; Fédération nationale des syndicats des cadres des industries chimiques, parachimiques et connexes CGC ; Fédération nationale des syndicats indépendants des industries chimiques et similaires CGSI ; Fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise CFTC ; Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres CFTC ; Fédération française des syndicats des industries chimiques CFTC ;
Organisations adhérentes	CGT par lettre du 28 octobre 1955 ; Association des fabricants d'encres d'imprimerie par lettre du 12 février 1982 ; Syndicat des entrepreneurs de travaux photographiques par lettre d 6 mars 1987 à l'accord sur l'emploi du 13 février 1987 ; Syndicat français des enducteurs, calendreurs et fabricants de revêtements de sols et murs par lettre du 20 juin 1991 aux accords du 10 août 1978 sur la révision des classifications et le relèvement des salaires minima, du 22 mai 1979 concernant l'articulation des dispositions de l'accord du 10 août 1978 et du 7 novembre 1984 visant l'article 8 de l'accord du 10 août 1978.
Organisations dénoncantes	Chambre syndicale des industries de désinfection, désinsectisation et dératisation, dénonciation de la convention collective par lettre du 30 décembre 1975 ; Fédération nationale du commerce des engrais et produits connexes, dénonciation de la convention collective par lettre du 29 juillet 1981 ; Fédération nationale des syndicats de droguistes en gros, dénonciation de la convention collective par lettre du 14 juin 1982 ; Chambre syndicale nationale du commerce chimique, dénonciation de la convention collective par lettre du 8 février 1983 ; Confirmation par lettre du 18 mai 1988, de la dénonciation de la convention collective faite le 30 décembre 1975 par la chambre syndicale des industries de désinfection, désinsectisation et dératisation ; Union des industries chimiques, dénonciation des accords relatifs à l'emploi des 13 juin 1989, 3 mars 1970, 13 février 1987 et 21 mars 1990.

Clauses générales

Objet de la convention - Champ d'application

Article 1er

En vigueur étendu

1. La présente convention collective nationale des industries chimiques conclue en application de la loi du 11 février 1950 règle sur le territoire métropolitain les rapports de travail entre les employeurs et le personnel au sein des établissements adhérents aux organisations patronales signataires dont l'activité principale relève des industries et commerces chimiques figurant à l'annexe I.

2. Des avenants à la présente convention fixent les conditions particulières de travail des différentes catégories de personnel.

NOTA : (1) Termes exclus de l'extension par arrêté du 13 novembre 1956.

Article 1er

En vigueur non étendu

Modifié par Avenant du 7-5-1999 BOCC 99-35.

Le champ d'application professionnel de la convention collective nationale et des accords collectifs des industries chimiques est modifié comme suit :

Le champ d'application de la convention collective nationale et des accords collectifs des industries chimiques est défini par référence à la nomenclature d'activités française instituée par le décret n° 92-1129 du 2 octobre 1992 et entrée en vigueur le 1er janvier 1993.

Entrent dans le présent champ d'application :

1. Les établissements et leurs annexes dont l'activité principale relève des classes énumérées ci-dessous ainsi que les holdings et sièges sociaux dont ils dépendent, sous réserve de dispositions particulières prévues dans certaines classes, notamment celles figurant au paragraphe III.

2. Les établissements de commerce de gros dont l'activité principale porte sur la manipulation et la vente de produits dont la fabrication est visée par la nomenclature ci-dessous - notamment ceux qui relèvent de la classe 51.5 L - sous réserve des précisions apportées pour la classe 51.4 L et à l'exclusion des grossistes des corps gras.

I. - ACTIVITES COUVERTES PAR L'UIC

FABRICATION DE PRODUITS AMYLACES

CODE NAF 15.6 D

Sont visées toutes les activités comprises dans cette classe, à l'exclusion des amidonneries de blé, de riz et de manioc.

INDUSTRIES ALIMENTAIRES NCA

CODE NAF 15.8 V

Est visée dans cette classe l'activité de fabrication d'additifs et épaississants alimentaires.

PRODUCTION D'ALCOOL ETHYLIQUE DE FERMENTATION ;

CODE NAF 15.9 D

Est visée dans cette classe l'activité de dénaturation d'alcool éthylique destiné à l'industrie chimique.

COKEFACTION ;

CODE NAF 23.1 Z

Est visée dans cette classe l'activité de production de goudrons.

ELABORATION ET TRANSFORMATION DE MATIERES NUCLEAIRES

CODE NAF 23.3 Z

Est visée dans cette classe l'activité de conversion du minerai d'uranium en hexafluorure.

FABRICATION DE GAZ INDUSTRIELS.

CODE NAF 24.1 A

Sont visées toutes les activités comprises dans cette classe.

FABRICATION DE COLORANTS ET DE PIGMENTS.

CODE N.A.F 24.1 C

Sont visées toutes les activités comprises dans cette classe.

FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES INORGANIQUES DE BASE.

Sont visées toutes les activités comprises dans cette classe. CODE NAF 24.1 E

FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES DE BASE.

CODE NAF 24.1 G

Sont visées toutes les activités comprises dans cette classe, à l'exclusion de la production de charbon de bois à usage domestique non liée à la valorisation des jus pyroligneux.

FABRICATION DE PRODUITS AZOTES ET D'ENGRAIS.

CODE NAF 24.1 J

Sont visées toutes les activités comprises dans cette classe.

FABRICATION DE MATIERES PLASTIQUES DE BASE.

CODE NAF 24.1 L

Sont visées toutes les activités comprises dans cette classe, à l'exclusion de la préparation de mélanges de matières plastiques de base, colorées ou non.

Toutefois, les établissements ou entreprises relevant de cette dernière activité et qui, à la date d'entrée en vigueur du présent accord, appliquent le dispositif conventionnel de la chimie pourront continuer à l'appliquer.

FABRICATION DE CAOUTCHOUC SYNTHETIQUE.

CODE NAF 24.1 N

Sont visées toutes les activités comprises dans cette classe.

FABRICATION DE PRODUITS AGROCHIMIQUES.

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
Accident du travail	Activité partielle. - Maladie. - Accident du travail (Accord du 3 décembre 2013 relatif à l'indemnisation des salariés en activité partielle)	Article 13	103
	Activité partielle. - Maladie. - Accident du travail (Accord du 3 décembre 2013 relatif à l'indemnisation des salariés en activité partielle)	Article 13	103
	Activité partielle. - Maladie. - Accident du travail (Accord du 3 décembre 2013 relatif à l'indemnisation des salariés en activité partielle)	Article 13	103
	Chômage partiel. - Maladie. - Accident du travail (Accord du 10 septembre 2009 relatif à l'indemnisation du chômage partiel)	Article 13	93
	Chômage partiel. - Maladie. - Accident du travail (Accord du 10 septembre 2009 relatif à l'indemnisation du chômage partiel)	Article 13	93
	Maladies et accidents (Avenant n° 1 du 11 février 1971 relatif aux ouvriers et collaborateurs)	Article 22	38
	Maladies et accidents (Avenant n° 1 du 11 février 1971 relatif aux ouvriers et collaborateurs)	Article 22	38
	Maladies et accidents : remplacements (Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise techniciens Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens)		
	Maladies et accidents : remplacements (Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens)		
	Maladies et accidents : remplacements (Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens)		
	Maladies et accidents : remplacements (Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens)		
	Maladies et accidents : remplacements (Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens)		
	Maladies et accidents : remplacements (Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens)		
	Maladies et accidents : remplacements (Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens)		
	Maladies et accidents : remplacements (Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens)		
	Paiement des appointements (Avenant n° 1 du 11 février 1971 relatif aux ouvriers et collaborateurs)		
	Paiement des appointements (Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens)		
	Paiement des appointements (Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens)		
	Paiement des appointements (Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens)		
	Paiement des appointements (Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens)		
Accident du travail	Paiement des appointements (Avenant n° 1 du 11 février 1971 relatif aux ouvriers et collaborateurs)		
	Paiement des appointements (Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens)		

© Legisocial

Liste chronologique

Date	Texte	Page
1952-12-30	ANNEXE I : Champ d'application professionnel	11
	Convention collective nationale des industries chimiques et connexes du 30 décembre 1952. Étendue par arrêté du 13 novembre 1956 JONC 12 décembre 1956	1
1955-03-14	Avenant n° 2 du 14 mars 1955 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens	43
1955-06-16	Avenant n° 3 du 16 juin 1955 relatif aux ingénieurs et cadres	60
1958-07-11	Avenant n° 2 Avenant du 11 juillet 1958 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens, annexe II régime complémentaire	56
1966-12-16	Avenant n°2 du 16 décembre 1966 relatif aux agents de maîtrise et certains techniciens (annexe III)	57
	Avenant n°3 du 16 décembre 1966 relatif aux ingénieurs et cadres (annexe IV)	65
1971-02-11	Avenant n° 1 du 11 février 1971 relatif aux ouvriers et collaborateurs	34
1971-04-20	Accord maladie et conditions de travail (20 avril 1971)	NV-1
1973-12-12	Accord régime de santé - maintien salaire maladie (12 décembre 1973)	NV-2
1976-03-26	Accord du 26 mars 1976 relatif à l'amélioration des conditions de travail (1)	24
1977-06-28	Protocole interprétatif du 28 juin 1977 relatif à l'amélioration des conditions de travail	
1978-08-10	Accord du 10 août 1978 portant révision des classifications	
	Accord du 10 août 1978 portant révision des classifications - document 1	
	Accord du 10 août 1978 portant révision des classifications - document 2	
	Accord du 10 août 1978 portant révision des classifications - document 3	
	Accord du 10 août 1978 portant révision des classifications - document 4	
	Accord du 10 août 1978 portant révision des classifications - note 1	
	Accord du 10 août 1978 portant révision des classifications - note 2	
	Avenant n° 3 du 10 août 1978 relatif aux ingénieurs et cadres (annexe n° 3)	
1985-04-18	Agents de maîtrise et certains techniciens - Annexe IV à l'avenant n° 2 - Annexe V de l'avenant n° 3 Accord du 18 avril 1985	
	Avenant n° 3 Accord du 18 avril 1985 relatif aux ingénieurs et cadres (annexe V)	
1985-10-25	Accord du 25 octobre 1985 relatif aux ouvriers et collaborateurs (annexe II)	
1986-03-04	Accord du 4 mars 1986 relatif à l'aménagement de la convention collective au secteur du commerce des produits chimiques	
1987-02-12	Accord du 12 février 1987 relatif à la formation des représentants du personnel aux CHSCT des établissements de moins de	
1989-10-11	Accord du 11 octobre 1989 relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail	
	Accord du 11 octobre 1989 relatif à la durée et aménagement du temps de travail (annexe II)	
	Accord du 11 octobre 1989 relatif à la durée et l'aménagement du temps de travail (annexe 1)	
1990-06-26	Accord du 26 juin 1990 relatif aux mutations technologiques	
1991-01-15	Accord du 15 janvier 1991 relatif à la politique de l'emploi	
1995-12-15	Accord du 15 décembre 1995 relatif à la politique salariale dans les industries chimiques	
1996-01-31	Agents de maîtrise et certains techniciens - Indemnité de non-concurrence (article 18-3), avis de la commission nationale p d'interprétation du 31 janvier 1996	
1996-11-04	Accord du 4 novembre 1996 relatif au champ d'application de la convention	
1997-06-23	Accord du 23 juin 1997 relatif à la mutualisation partielle des fonds de formation continue des entreprises de 10 salariés moins de 10 salariés	
1999-02-0	ier 1999 relatif à l'organisation et à la durée du travail	
2003-09-1		
2004-02-0		
2004-04-2		
2007-02-0		
2007-07-2		
2008-01-2		
2008-06-1		
2009-01-0		
2009-09-1		
2009-11-0		
2010-04-3		
2010-06-1		
2010-12-0		
2010-12-2		
2010-12-2		
2011-01-0		
2011-01-2		
2011-05-1		
2011-05-1		
2011-06-2		
2011-11-3		
2011-12-0		

© Legisocial

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES ET CONNEXES DU 30 DÉCEMBRE 1952. ÉTENDUE PAR ARRÊTÉ DU 13 NOVEMBRE 1956 JONC 12 DÉCEMBRE 1956

IDCC 44 **Brochure 3108**

SYNTHÈSE

02/10/2025

APERÇU

Remarques
I. Signataires
a. Organisations patronales
b. Syndicats de salariés
c. Adhésions
d. Dénonciations
II. Champ d'application
a. Champ d'application professionnel
i. Dispositions étendues - Nomenclature de 1973)
ii. Dispositions non étendues (accord du 4 novembre 1996 non étendu modifié) - Nomenclature INSEE de 1993
b. Champ d'application territorial
III. Contrat de travail - Essai
a. Epreuve préliminaire
b. Contrat de travail
c. Période d'essai
i. Durée de la période d'essai
ii. Préavis de rupture pendant l'essai
iii. Heures de liberté pour recherche d'emploi
d. Ancienneté
e. Clause de non-concurrence
IV. Classification
a. Ouvriers, employés et techniciens des groupes I à III
b. Agents de maîtrise et techniciens du groupe IV
c. Ingénieurs et cadres du groupe V
d. Salariés titulaires de diplômes professionnels
V. Salaires et indemnités
a. Salaires minima de référence, valeur de référence puis du point et grille dont complément de salaire
b. Rémunération des salariés aux aptitudes physiques réduites
c. Rémunération des jeunes salariés de moins de 18 ans
d. Indemnisation du chômage partiel (indemnisation des salariés placés en activité partielle), dispositif puis période de reconduction dudit dispositif
e. Travaux multiples (ouvriers, employés, techniciens des groupes I à III, agents de maîtrise et techniciens du groupe IV)
f. Remplacement dans un emploi de classification supérieure (ouvriers, employés, techniciens des groupes I à III, agents de maîtrise et techniciens du groupe IV, ingénieurs et cadres du groupe V)
g. Arrêts de travail (ouvriers, employés, techniciens des groupes I à III)
h. Prime d'ancienneté (ouvriers, employés, techniciens des groupes I à III, agents de maîtrise et techniciens du groupe IV)
i. Majoration pour travaux pénibles, dangereux ou insalubres (ouvriers, employés, techniciens des groupes I à III, agents de maîtrise et techniciens du groupe IV)
j. Travail en service continu ou semi-continu (ouvriers, employés, techniciens des groupes I à III, agents de maîtrise et techniciens du groupe IV)
i. Définitions
ii. Travail en service continu
iii. Travail en service semi-continu
iv. Mesures communes au travail en service continu et semi-continu
k. Majoration pour heures exceptionnelles (ouvriers, employés, techniciens des groupes I à III)
l. Indemnité de rappel (ouvriers, employés, techniciens des groupes I à III)
m. Indemnité de panier de nuit (ouvriers, employés, techniciens des groupes I à III, agents de maîtrise et techniciens du groupe IV)
n. Inventions brevetées (ouvriers, employés, techniciens des groupes I à III, agents de maîtrise et techniciens du groupe IV, ingénieurs et cadres du groupe V)
VI. Temps de travail, repos et congés
a. Temps de travail
i. Durée du travail
ii. Heures supplémentaires
iii. Modalités de mise en oeuvre de la RTT
iv. Dispositions applicables aux cadres, commerciaux et itinérants
v. Dispositions particulières applicables aux seniors (accord du 6 novembre 2009 étendu, entrant en vigueur au 1er janvier 2010)
vi. Travail de nuit (accord du 16 septembre 2003)
b. Repos et jours fériés
i. Repos
ii. Jours fériés
c. Congés
i. Congés payés
ii. Autres congés
iii. Compte épargne-temps (CET)
VII. Déplacements professionnels
a. Indemnité de déplacement en France métropolitaine
i. Petits déplacements
ii. Grands déplacements
b. Déplacements de longue durée en France métropolitaine
c. Changement de résidence en France métropolitaine
VIII. Formation professionnelle
a. Opérateur de Compétences (OPCO)
b. L'entretien professionnel
c. Le passeport formation

d. Le bilan de compétences
e. La validation des acquis de l'expérience (VAE)
f. Le compte personnel de formation (CPF) (ex DIF)
g. Le congé individuel de formation (CIF)
h. Les contrats de professionnalisation
i. Durée du contrat de professionnalisation
ii. Rémunération
iii. Fonction tutorale
i. Mise en oeuvre de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
ii. Durée de la Pro-A
iii. Le tutorat
iv. liste des certifications éligibles
IX. Maladie, accident du travail, maternité
a. Maladie et accident
i. Garantie d'emploi
ii. Indemnisation
b. Maternité
i. Réduction d'horaire, consultations pré et postnatales, allaitement
ii. Indemnisation du congé de maternité, de paternité
X. Prévoyance, retraite complémentaire et frais de santé
a. Retraite complémentaire
i. TAM
ii. Cadres (dispositions non étendues)
b. Régime de prévoyance
Régime frais de santé
i. Cotisations
XI. Rupture du contrat
a. Préavis de démission ou de licenciement
i. Durée du préavis de démission ou de licenciement
ii. Heures de liberté pour recherche d'emploi
b. Indemnité de licenciement
c. Retraite
◊ Départ à la retraite à l'initiative du salarié
◊ Mise à la retraite à l'initiative de l'employeur

Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- *les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique*.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux *adhérents des organisations patronales signataires*. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficience de la portée des alertes, y seront mentionnées, pour les accords non étendus, le ou les organisations patronales signataires à la suite du terme « signataire ».

En application de l'article L2261-23-1 du Code du travail, pour les entreprises de moins de 50 salariés, les accords ou avenants ne nécessitent pas la mise en place d'un accord type proposé par la Branche ni d'adaptation spécifique pour sa mise en œuvre. Chaque accord ou avenant s'applique quel que soit l'effectif. En cas contraire, précisions seront indiquées.

I. Signataires

a. Organisations patronales

Union des industries chimiques

Fédération des syndicats de produits chimiques en engrais

Union confédérale de la couleur

Fédération nationale de l'industrie des corps gras

Fédération des syndicats français de la parfumerie

Comité central des producteurs et distillateurs de goudrons

Fédération nationale des industries électrométallurgiques, électrochimiques et connexes

Fédération nationale des entrepreneurs de travaux photographiques

Chambre syndicale des enducteurs français des 6ème et 10ème comités de la chambre syndicale du papier

b. Syndicats de salariés

Fédération nationale des travailleurs des industries chimiques et du verre C.G.T. F.O.

Fédération nationale des syndicats des cadres des industries chimiques, parachimiques et connexes C.G.C.

Fédération nationale des syndicats indépendants des industries chimiques et similaires C.G.S.I.

Fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise C.F.T.C.

Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres C.F.T.C.

Fédération française des syndicats des industries chimiques C.F.T.C.

c. Adhésions

C.G.T.

Association des fabricants d'encres d'imprimerie

Syndicat des entrepreneurs de travaux photographiques

Syndicat français des enducteurs, calendreurs et fabricants de revêtements de sols et murs

d. Dénonciations

Chambre syndicale des industries de désinfection, désinsectisation et dératisation (dénonciation de la convention collective)

Fédération nationale du commerce des engrais et produits connexes

Fédération nationale des syndicats de droguistes en gros (dénonciation de la convention collective)

Chambre syndicale nationale du commerce chimique (dénonciation de la convention collective)

Union des industries chimiques (dénonciation des accords relatifs à l'emploi des 13 juin 1989, 3 mars 1970, 13 février 1987 et 21 mars 1990)

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

i. Dispositions étendues - Nomenclature de 1973)

◊ Activités couvertes par l'U.I.C.

Code A.P.E.	Activité
05.31	Raffinage de pétrole. Sont visées dans ce groupe les activités suivantes : traitement des schistes bitumineux, fabrication de carburants et de lubrifiants de synthèse.
17.12	Industrie de l'acide sulfurique et des produits dérivés.
17.13	Fabrication de produits chimiques par électrolyse ou électrothermie.
17.14	Fabrication de gaz comprimés. Est également visée dans ce groupe la fabrication de glace carbonique.
17.15	Fabrication d'opacifiants minéraux, composition et couleurs pour émaux.
17.16	Fabrication de produits divers de la chimie minérale.
17.17	Fabrication d'engrais azotés et d'autres produits azotés.
17.18	Fabrication d'engrais phosphatés.
17.19	Fabrication d'autres engrais.
17.21	Chimie organique de synthèse.
17.22	Fabrication de matières colorantes de synthèse.
17.23	Traitement chimique des corps gras, notamment stéarinerie et glycérinerie ; fabrication de produits de base pour détergents.
17.24	Fabrication de produits de base pour la pharmacie.
17.25	Fabrication de produits auxiliaires pour les industries textiles, du cuir et du caoutchouc. Transformation de matières animales et végétales.
17.26	Fabrication et distillation de goudrons.
17.27	Fabrication de matières plastiques.
17.28	Fabrication de caoutchouc synthétique et autres élastomères.
17.29	Fabrication d'huiles essentielles, d'arômes naturels et synthétiques.
18.01	Fabrication d'allumettes.
18.02	Fabrication d'abrasifs appliqués.
18.03	Fabrication d'explosifs, d'accessoires de mise à feu et d'artifices.
18.04	Fabrication de colles.
18.06	Fabrication de produits de ménage et de produits d'entretien. N'est pas visée dans ce groupe la fabrication de bougies et chandelles.
18.08	Fabrication de produits phytosanitaires.
18.09	Fabrication de produits photographiques et cinématographiques.
18.10	Fabrication de charbons artificiels, de terres activées, et de produits chimiques à usages métallurgique et mécanique.
39.07	Fabrication de produits amylacés. Ne sont pas visées dans ce groupe les amidonneries du blé et du riz.
52.04	Fabrication d'ouvrages en amiante.